

« A2R Travaux »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

Procès-Verbal en date du 29 octobre 2024

Transfère d'établissement principal

Le mardi 29 octobre 2024

Les 'associé de la sociétés A2R travaux, société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300), siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Monsieur Saad RAJA, demeurant au 24 Rue Gabrielle Meret 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Né le 29 Aout 1992 à Muzaffarabad (Pakistan), de nationalité française.

Et

Monsieur Jésus AVILA JAPON, demeurant au 44b Rue Armand BARBES 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Né le 20 décembre 1976 à Séville (Espagne), de nationalité espagnole

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par **Monsieur Saad RAJA**, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Transfert d'établissement principal de la Société

-Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

1ÈRE RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer l'établissement principal du 7 Rue pierre Corneille à Sotteville-les Rouen (76300), au 124 Rue de la République à Sotteville-les Rouen (76300), et ce à compter du mardi 29 octobre 2024.

R.J

A.J

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

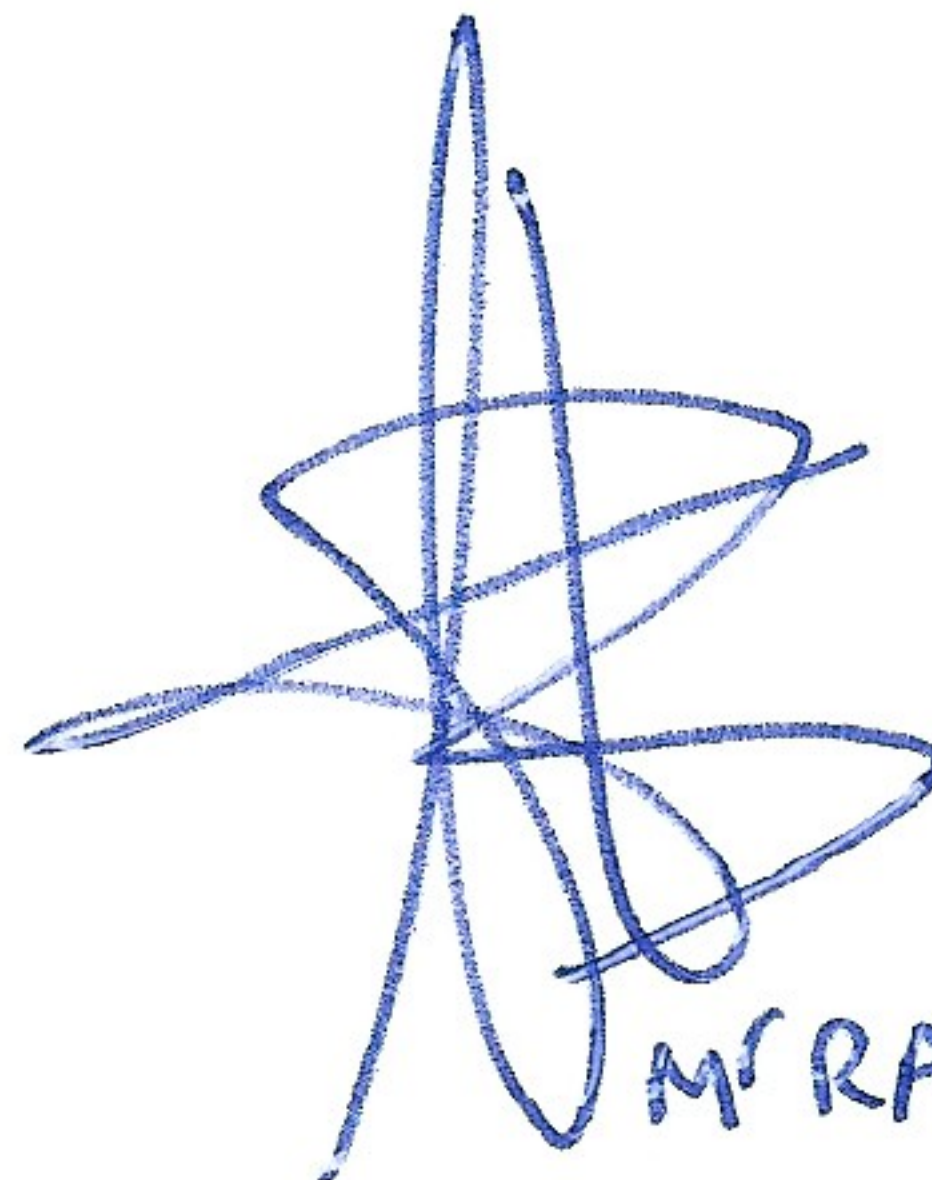
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

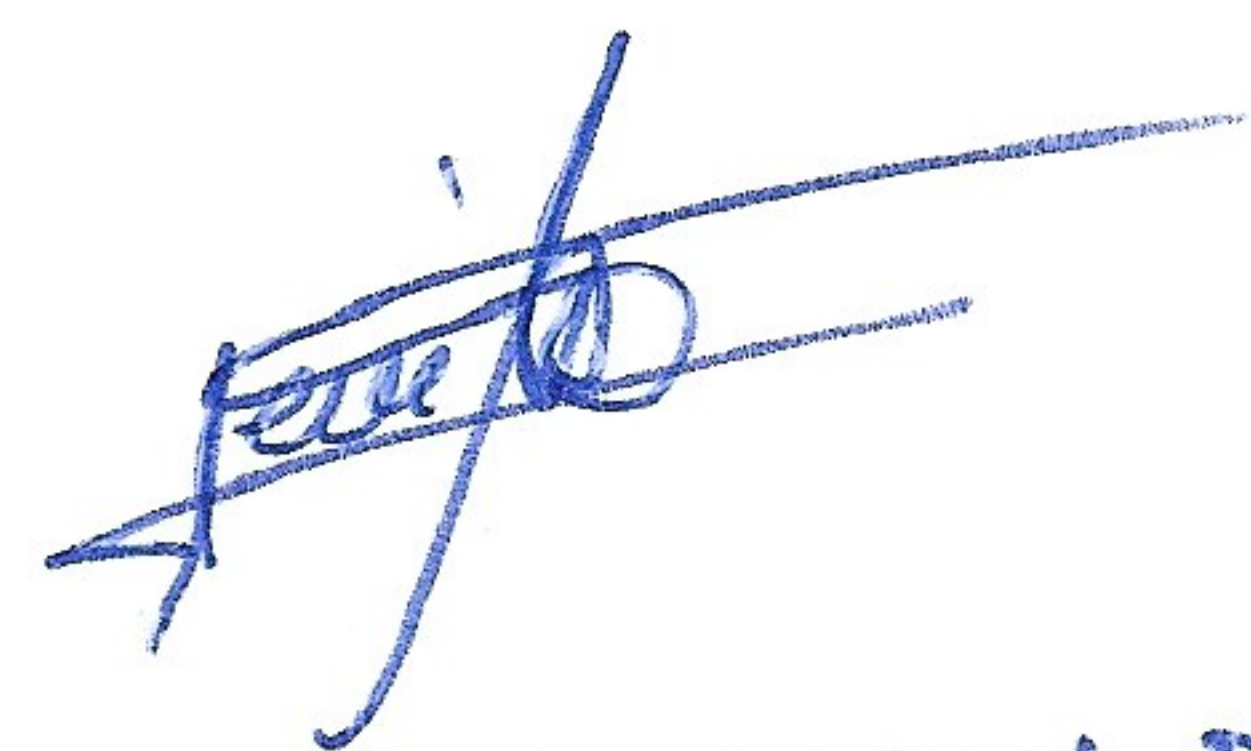
Fait en 2 originaux,
À Sotteville-lès-Rouen
Le 29 octobre 2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

MR RAJA ET MR AVILA JAPON



MR RAJA SAAD



AVILA JAPON JESUS